

GROUPE AGGIORNAMENTO : SYNODE ÉVÊQUES 2021 (2023) 25 JANVIER, 15 FÉVRIER 2021

SESSION D'HIVER 2021 - 2022 : Sommes-nous libres ? et responsables ?

Proposition : Jean-Marie Brandt et Mario Poloni, formateurs laïcs, groupe de débat Aggiornamento « soutenu par le Service de formation des adultes de l'Eglise catholique dans le Canton de Vaud »

Table des matières

1	ACCUEIL : NOTRE DÉMARCHE EN AGGIORNAMENTO	JMB	15'
2	L'OFFICIALITÉ		
3	SYNODES ET CONCILES DANS L'HISTOIRE DES EGLISES : MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA LIBERTÉ AU SERVICE DU BIEN COMMUN		
4	SYNODE ET CONCILE DANS L'HISTOIRE DES EGLISES : DÉVELOPPEMENTS		
4.1	Dispute, orthodoxie, hétérodoxie, hérésie, homodoxia, synodalité		
4.2	La dispute ou disputatio (controverse), l'apologie, les lettres épiscopales		
4.3	Apparition de la Grande Eglise, règle de vérité, histoire de l'Eglise		
4.4	Invention pétriniennne et ingérence romaine : la contrainte prend le pas sur la liberté au service du bien commun		
4.5	Définitions synodes, conciles, évolution de la liberté au service du bien commun		
4.6	La prééminence tardive de Pierre et l'efficacité organisationnelle au détriment de liberté au service du bien commun (pastorale)		
5	SYNTHÈSE		
6	CONCLUSION ET OUVERTURE		
7	SYNODE DES ÉVÊQUES 2023		

1 ACCUEIL : NOTRE DÉMARCHE EN AGGIORNAMENTO

JMB 15'

Le groupe aggiornamento répond à l'appel synodal par deux séances de débats fixées aux 25 janvier et 15 février 2022 de 19H30 à 21H30 au vicariat épiscopal, ch. des Mouettes 4, 1007 Lausanne en présentiel et sur inscription individuelle par zoom.

Le matériel a été envoyé par le soussigné aux membres du groupe par courrier mail avec attaches du 23 novembre dernier à 16H03. Nous reproduisons ci-après les 10 questions optionnelles, ainsi que le programme (voir pages 15 et 16) :

2 L'OFFICIALITÉ

Extraits du Bolletino (bulletin papal) du 7 septembre 2021 :¹

« Pour une Église synodale: communion, participation et mission

Document préparatoire

1. L'Église de Dieu est convoquée en Synode. Ce cheminement, sous le titre « Pour une Église synodale : communion, participation et mission », s'ouvrira solennellement les 9-10 octobre 2021 à Rome et le 17 octobre suivant dans chaque Église particulière. La célébration de la XVI^{ème} Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques, en octobre 2023^[1], constituera une étape fondamentale. Elle sera suivie de la phase de mise en œuvre qui impliquera à nouveau les Églises particulières. Par cette convocation, le Pape François invite l'Église entière à s'interroger sur un thème décisif pour sa vie et sa mission : « Le chemin de la synodalité est précisément celui que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire ». Cet itinéraire, qui s'inscrit dans le sillage de l'"aggiornamento" de l'Église proposé par le Concile Vatican II, est un don et un devoir : en cheminant ensemble et en réfléchissant ensemble sur le parcours accompli, l'Église pourra apprendre, de ce dont elle fera l'expérience, quels processus peuvent l'aider à vivre la communion, à réaliser la participation et à s'ouvrir à la mission. Notre "marche ensemble" est, de fait, ce qui réalise et manifeste le plus la nature de l'Église comme Peuple de Dieu pèlerin et missionnaire.

10. Ce que le Seigneur nous demande, en un certain sens, est déjà entièrement contenu dans le mot "Synode" », qui « est un mot ancien et vénéré dans la Tradition de l'Église, dont la signification évoque les contenus les plus profonds de la Révélation »^[9]. C'est le « Seigneur Jésus qui se présente lui-même comme "le chemin, la vérité et la vie" (Jn 14, 6) », et « les chrétiens, à sa suite, sont à l'origine appelés "les disciples de la Voie" (cf. Ac 9,2; 19,9.23;22,4; 24,14.22) »^[10]. Dans cette perspective, la synodalité est bien plus que la célébration de rencontres ecclésiales et d'assemblées d'évêques, ou qu'une question de simple organisation interne à l'Église ; elle « désigne le *modus vivendi et operandi* spécifique de l'Église Peuple de Dieu qui manifeste et réalise concrètement sa communion en cheminant ensemble, en se rassemblant en assemblée et par la participation active de

¹ www.vatican.it : « Documento Preparatorio della XVI Assemblea Generale Ordinaria del Sinodo dei Vescovi, 07.09.2021, B0540

tous ses membres à sa mission évangélisatrice » Ainsi s'imbriquent ce qui constituent les piliers d'une Église synodale : communion, participation et mission. [...].

11. Durant le premier millénaire, "marcher ensemble", c'est-à-dire pratiquer la synodalité, constituait la façon de procéder habituelle de l'Église conçue comme « Peuple rassemblé par l'unité du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». À ceux qui divisaient le corps ecclésial, les Pères de l'Église opposaient la communion des Églises dispersées de par le monde, ce que saint Augustin qualifiait de « *concordissima fidei conspiratio* »^[13], à savoir l'accord dans la foi de tous les baptisés. C'est ici que s'enracine le vaste développement d'une pratique synodale à tous les niveaux de l'Église –local, provincial, universel–, dont le Concile œcuménique a représenté la manifestation la plus haute. Dans cet horizon ecclésial, inspiré par le principe de participation de tous à la vie de l'Église, saint Jean-Chrysostome pouvait dire : « Église et Synode sont synonymes ». Durant le deuxième millénaire non plus, quand l'Église a mis davantage l'accent sur la fonction hiérarchique, cette façon de procéder n'a pas disparu : si, au Moyen-Âge et à l'époque moderne, la célébration de synodes diocésains et provinciaux est bien attestée en plus de celle des Conciles œcuméniques, lorsqu'il s'est agi de définir des vérités dogmatiques les Papes ont voulu consulter les évêques pour connaître la foi de toute l'Église, recourant ainsi à l'autorité du *sensus fidei* de l'ensemble du Peuple de Dieu, qui est «infaillible "*in credendo*"» (EG, n°119).

26. L'interrogation fondamentale qui guide cette consultation du Peuple de Dieu, comme cela a déjà été rappelé au début de ce document, est la suivante :

Une Église synodale, en annonçant l'Évangile, "marche ensemble" : comment ce "marcher ensemble" se réalise-t-il aujourd'hui dans votre Église particulière ? Quels pas l'Esprit nous invite-t-il à accomplir pour grandir dans notre "marcher ensemble" ?

Pour répondre, vous êtes invités à :

- a) vous demander à quelles expériences de votre Église particulière cette question fondamentale vous fait penser ?
- b) relire plus profondément ces expériences : quelles joies ont-elles provoquées ? Quelles difficultés et obstacles ont-elles rencontrés ? Quelles blessures ont-elles fait émerger ? Quelles intuitions ont-elles suscitées ?
- c) recueillir les fruits à partager : comment résonne la voix de l'Esprit dans ces expériences « synodales » ? Qu'est-ce que l'Esprit est en train de nous demander aujourd'hui ? Quelles sont les points à confirmer, les changements à envisager, les nouveaux pas à franchir ? Où voyons-nous s'établir un consensus ? Quels chemins s'ouvrent pour notre Église particulière ? »

3 SYNODES ET CONCILES DANS L'HISTOIRE DES EGLISES : MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA LIBERTÉ AU SERVICE DU BIEN COMMUN

En Suisse, pour nous les Suisses, la démocratie ou la maîtrise individuelle et collective de notre destin se vit, nous fait vivre, se travaille et se pratique dans la tension sans cesse renouvelée entre liberté et responsabilité, indépendance et service, confort et contrainte. Cette dynamique de perpétuel *aggiornamento* des acquis identitaires politiques alimente et cadre tout à la fois le processus de votation selon le modèle unique au monde de la démocratie directe du peuple et de la pondération des Cantons. L'esprit qui préside dans la durée à cet accomplissement toujours en devenir est le double

respect et de la *majorité*, mais aussi de la *minorité* telles qu'issues toutes deux de l'urne. La jauge de cet esprit est parfaitement concrète : c'est la mise en œuvre pratique et le vécu au quotidien de ce consensus.

En Eglises, entendons par là – il est malheureusement nécessaire de le rappeler – : « les assemblées des chrétiens dans le monde », à l'origine, formaient l'*agapè* ou communautés de partage dans le Christ. Cette forme de communisme les faisait vivre individuellement et collectivement. Elle se travaillait et se pratiquait dans la tension entre la vocation à se libérer de la mondanité et de la finitude (au sens large de *sarx*, la chair selon Paul)² à se mettre au service du bien commun, de la communauté, de la fratrie du royaume céleste et la tentation de la mondanité.

Les premiers regroupements de chrétiens ont d'abord partagé le Temple de Jérusalem, puis la synagogue diasporique dans l'Empire romain, enfin la *domus* (la maison romaine) du *dominus* (le « seigneur » ou « maître ») ouverte à l'étranger et bientôt flanquée d'une chapelle. Progressivement organisés en communautés, ils répondaient à l'appel commun de la Bonne nouvelle d'une libération crédible hors de l'esclavage de la mondanité (de la finitude).

Accomplissant et s'accomplissant dans ce nouvel Exode, ils entendaient échapper à toute mondanité relevant du Royaume terrestre (la Loi mosaïque et l'exclusivisme de la Révélation juive), même si ce Royaume était annoncé en devenir proche par la majorité des croyants. Faute de vision corporative, religieuse ou nationale, tous se rattachaient par l'esprit au témoignage de la venue du Royaume céleste. Leur rituel consistait dans la pratique du partage fraternel de l'*agapè* ou du repas festif et communautaire, plus tard devenu Sainte cène et plus tard encore partage du Corps et le Sang du Christ considéré en présence réelle.

Jusqu'à-là, la fratrie christique (le concept de « chrétien, de christianisme » est sorti dès le III^{ème}) tenait dans un mélange de communisme fraternel et d'autoritarisme domestique (le *dominus* se convertissait, la *domus* jusqu'aux esclaves suivaient, pour ceux-ci sous la réserve légale de la fuite), mélange concocté au sel de l'*agapè* qui, à en plus de repas festif, impliquait l'amour au sens le plus complet, le plus absolu, de l'amour. La clé de la libération au service du bien commun était l'amour absolu vécu et pratiqué à l'image du Christ.

Ainsi, liberté et service individuels et collectifs étaient la marque identitaire de ces juifs chrétiens rapidement ouverts et dépassés par la masse des non-juifs, sans distinction d'aucune sorte, ni à l'horizontale selon le genre, la classe, la fonction, ni à la verticale selon la hiérarchie, la compétence, le savoir, etc. Tous se regroupèrent, après la synagogue ou la *domus* romaine, selon les cités et leur culture propre sur le mode répandu plutôt en Orient des *ecclesia* (futurs *églises*) sur le modèle hellénistique de l'*ἐκκλησία*.³ Les communautés se retrouvaient entre Anciens (Presbytres, ou témoins de Jésus ou de ses disciples en ligne directe, plus tard, par définition les plus « chevronnés » de tous ; diacres (spécialistes du service à autrui, femmes et hommes, plus tard masculinisés et relégués aux tâches logistiques), et surveillants (*ἐπίσκοποι*, rapidement autopromus chefs, mais toujours copieusement mariés et pères, représentés au début et souvent par le *dominus* de la *domus*). Avec le *dominus*, confondu bientôt avec le surveillant devenu évêque, disparurent les fonctionnements communistes égalitaires et radicalement fraternels de l'*agapè*. Celle-ci se canonisa, se sacralisa, se théologisa, se dogmatisa et devint la Sainte-Cène exclusivement réservée aux baptisés identifiés comme de la « bonne Eglise », celle reconnue par les synodes, ou les conciles, sans pour autant qu'intervienne encore l'évêque de Rome. Le synode fut la dernière chance de la communauté

² Cf., Ga 5,23

³ De *εκ* (hors de) et *καλεω* (appeler, inviter, convoquer, rendre bienvenus) au sens par exemple des citoyens appelés. Exemple : la *Phyx* ou assemblée démocratique d'Athènes sur la colline du même nom face à l'Acropole

fraternelle regroupant l'ensemble du peuple, tous individus pris à part égale. Le synode glissa dès la fin du II^{ème} vers une élite à la fois temporelle qui imposa les règles identitaires (modes et conditions de baptêmes) et rituelles (jours de commémoration et de fête) vers le concile

Dès que les Eglises se furent développées, après leurs premiers pas décisifs en Orient et en Afrique du Nord sur le chemin synodale, puis conciliaire, dans l'ensemble de l'espace impérial romain, après l'enthousiasme, la créativité, la diversité des Débuts, se fit sentir le double besoin pratique de rassembler les *ecclesias* et de généraliser la pratique d'abord (fin II^{ème}), la doctrine ensuite (début IV^{ème}), et finalement le dogme (V^{ème}), plutôt par le biais des conciles que celui des synodes.

Signalons qu'on parle, mais à tort, des deux premiers conciles de Jérusalem entre Paul, Pierre et Jacques, car le mot concile n'existait pas et la pratique synodale n'était pas de mise au sein du judaïsme même d'inspiration Christique. Quant à la différenciation entre synode et concile, elle n'est apparue que plus tard et progressivement (clairement depuis le IV^{ème}), reflétant la fracture lente des Eglises d'Orient et d'Occident, les premières demeurant pragmatiques, pastorales et se réclamant d'une authentique filiation apostolique, les secondes devenant théologiques, et dogmatiques et réécrivant l'histoire de la vraie filiation apostolique.

Les églises orientales (byzantines) demeurèrent synodales, d'abord affiliées à l'empereur, puis relativement libérées du politique et redevenues diversifiées, temporellement différenciées, voire autarciques. Les églises occidentales devinrent l'Eglise (romaine), conciliaire, réservant l'autorité aux évêques, puis la soumettant au pape (dès le XI^{ème}).

La réforme protestante récupéra le *sensus fidelis*, soit le prophétisme du peuple et revint à davantage de fraternité égalitaire. L'appareil romain et sa mondanité étaient ainsi remis en cause par le schisme de la Réforme. Il fallut attendre le Concile de Vatican II pour retrouver l'œcuménisme chrétien chez les catholiques et chez eux le *sensus fidelis* du peuple enfin redevenu prophète.

Dans l'Eglise catholique, le bien commun s'est confondu avec l'Eglise instituée en corps colonne-vertébralé du Christ (la tête), jusqu'à chacun de ses membres selon l'axe Christ, pape, cardinaux, Evêques, prêtres, peuple baptisé. Le concile de Vatican II a décidé de replacer les membres (le peuple) en tête de cortège sinon de verticalité.

Quand on parle de « *sensus fidelis* » et de « peuple prophète », on se réfère en théorie à la fraternité inspirée par l'Esprit (le Saint) des communistes christiques des Premiers temps réunis par et dans l'agapè.

4 SYNODE ET CONCILE DANS L'HISTOIRE DES EGLISES : DÉVELOPPEMENTS

4.1 Dispute, orthodoxie, hétérodoxie, hérésie, homodoxia, synodalité

Les synodes furent d'abord locaux et très nombreux, puis ils s'élargirent aux provinces ou aux diocèses selon le découpage administratif romain, et se déroulèrent, de même que les premiers conciles, aux IV^{ème} et V^{ème}, quasi exclusivement en Orient où la culture hellénistique de la *dispute* à but consensuel (dans l'esprit démocratique athénien) était implantée et pratiquée. Le but n'était pas encore de donner un corps aux Eglises, une forme ontologique comme le Corps du Christ, mais de généraliser le culte, les pratiques et les enseignements. On parlait *de synodes catholiques* au sens étymologique de *décisions administratives impériales de caractère général* : il s'agissait, comme pour l'autorité civile romaine, de généraliser les règles de fonctionnement dans l'Empire. *Katholikos* signifiait alors : *général* au sens de décisions administratives à généraliser dans l'empire. C'est sur cette piste conquérante ouverte dans le but d'unifier depuis et selon Rome la démarche chrétienne que s'est construite au départ l'identité catholique et par effet-miroir, l'identité *orthodoxe* orientale.

L'Eglise romaine, prenant progressivement du pouvoir, se calquait sur la très efficace organisation impériale. Bientôt, le terme de *synode* fut remplacé par concile et la règle de la majorité le fut par celle de l'unanimité, ce qui renforça, puis justifia le raidissement hiérarchique, centralisateur et unificateur à la romaine. Catholique passa de *général* à *universel* et l'universel se heurta à ce qui en Orient (et bientôt par le truchement de Byzance) se revendiquait *orthodoxie*, soit par définition authentique filiation apostolique.

Les synodes devenaient donc des conciles. Les quatre premiers conciles dits « œcuméniques » (soit remplissant l'*oikoumène*, ou étymologiquement le monde *habité*) se déroulèrent en Orient : l'évêque de Rome, pas encore reconnu comme pape unique, n'était ni présent ni invité. C'est l'empereur qui convoquait et guidait l'assemblée, assurant la transformation des actes en appareil législatif dans l'empire. Puis, les conciles devinrent la spécialité occidentale et se mirent à fabriquer une doctrine idéologique qui n'était plus le fait du peuple, mais celui des experts théologiens. On peut dire que la théologie remplaça la pastorale dans l'ordre d'importance des préoccupations de l'Eglise romaine devenue princière, mondaine et conciliaire.

L'Orient conserva son approche synodale, non pas en perpétuant la participation du peuple, mais en pratiquant le respect de l'autonomie régionale et de l'autorité synodale en lieu et place d'une hiérarchie personnalisée et impériale. L'éclatement des Eglises orthodoxes déroula comme une couche de protection contre l'emprise de l'empereur. Le domaine de prédilection synodale demeura d'ordre pratique, comme à l'origine, avec le double but de distinguer les tendances hérétiques pour en éliminer le risque, rendant grand service à l'ensemble de la catholicité (en passe de devenir l'oikoumène) et de tisser les liens culturels entre les Eglises.

Pour l'Eglise catholique, le concile, une fois la tradition du débat hellénistique résorbée, fut défini comme un mode d'intervention directe du Saint-Esprit. La référence justificatrice ou identitaire remonta à l'assemblée spectaculairement inspirée de la Pentecôte.⁴ Cette fête, qui clôt le temps pascal, est célébrée localement à partir du IV^e siècle. Elle puise son origine et sa justification dans la fête juive de *Chavouot*, prescrite dans les livres de l'Exode et des Nombres.

Le concile, côté romain ou catholique, garda en partie et au début son mode démocratique en ce sens qu'il refléta la majorité épiscopale d'abord. Puis, l'Esprit Saint aidant, l'unanimité devint « naturelle » et donc obligatoire. Le pape convoqua le concile à la place de l'empereur. En Occident, il fut habilité à arbitrer et trancher (il y avait au moins deux autres papes en Orient). Avec le Concile de Vatican II,

⁴ Pentecôte (de *πεντηκοστή ημέρα*, *pentêkostè hêméra*, « cinquantième jour »), fête chrétienne qui célèbre l'effusion du Saint-Esprit le cinquantième jour à partir de Pâques sur un groupe de disciples de Jésus de Nazareth, dont les Douze Apôtres. Cet épisode est relaté dans Actes des Apôtres, Ch. 2.

l'horizon œcuménique fut à nouveau (pour la première fois depuis les IV^{ème} et V^{ème}) visé et les règles d'une majorité aussi serrée que possible (au moins les deux tiers) prévalut avec la cautèle que la minorité n'avait plus d'autre choix pour finir que « rentrer dans le rang » ou risquer le schisme par décret d'hérésie jusqu'à l'excommunication que seul le pape sera apte à décréter.

Un hérétique fut d'abord celui qui, en toute liberté, faisait son propre choix et vivait dans la communauté (avant la norme doctrinale dès le IV^{ème}) : hérétique, étymologiquement, signifie *différent*.⁵ Depuis l'Évangile de Jean (début II^{ème}), hérétique a progressivement pris un sens nouveau : homme de parti, puis factieux, sectaire, déviant entraîné dans l'erreur, glissant, depuis la norme canonique (fin II^{ème}), imposée par Irénée de Lyon, jusqu'au sens de *faute contre la foi*. Irénée inventa l'hérésiologie en analysant les multiples représentations spécifiques du christianisme identifié quasi simultanément. Les *catalogues d'hérésiologie* visant à l'exclusion des différences datent du IV^{ème} et permettent la criminalisation de l'hérésie concrétisée par la politique et la législation impériales, puis par la compétence conciliaire corroborée par le pape.

Le II^{ème} fut l'âge des controverses qui permirent la pastorale créative, libératrice et respectueuse du débat en préalable de la future élaboration normative. À l'exemple des Grecs, l'identification passait par la différenciation au sens du débat consensuel. L'orthodoxie et les Églises primitives se sont construites progressivement dans la pratique de ce type de liberté au service de la cause, sur le mode de la controverse selon le modèle hellénistique du débat oral entre tenants d'opinions diverses.

Hérésie au sens grec était donc à l'origine une option libre de modèle de vie (philosophique). C'est par exemple le terme utilisé par Flavius Joseph pour désigner les différents courants judaïques du temps de Jésus. Le sens chrétien de jugement et d'exclusion n'est intervenu que plus tard (IV^{ème}). La liberté d'opinion et de croyance au service de la notion de bien commun était largement développée dans la culture hellénistique et dans l'oïkoumène romaine. Progressivement, l'hérésie au sein des conciles marqua moins des écarts de doctrine qu'une certaine mentalité dénoncée comme manquant d'humilité et d'esprit de corps. Des appellations telles que « bouffis d'orgueil, vains discoureurs, faux-prophètes » foisonnaient, dénonçant une dérive existentielle par rapport à ce que l'on considérait comme « l'esprit conforme » ou *homodoxia*. On parlerait aujourd'hui de « relativisme ». Un exemple : le décret apostolique pris après le pseudo concile de Jérusalem en l'an 50.⁶

Orthodoxie, concept des écoles philosophiques, signifie en grec⁷ : « opinion juste » ou « opinion partagée par le groupe ». L'orthodoxie est plus pertinente que l'*homodoxia*. Elle est conditionnée par le libre-arbitre, l'opinion personnelle et elle se conquiert précisément par la dispute.

Hétérodoxe, d'opinion contraire, marque au départ une altérité reposant sur des contre-arguments et dont les conséquences sont qu'elle ne peut engager à partager la vie commune. Rien de condamnable alors, ni d'éliminatoire dans cette altérité qui n'est pas non plus relativisme. Les premières communautés chrétiennes se sont par exemple intéressées à la périphérie, aux gens « du dehors », dans l'esprit de la culture judaïque de débat, ce qui a permis d'intégrer les non-juifs.

Le sens original et la pratique ancienne de la diversité sous les formes d'*orthodoxie*, d'*hétérodoxie*, d'*homodoxia* et de disputes ou de controverses publiques et privées permanentes marque le degré puissant et créatif de liberté des débuts d'un christianisme au service du bien commun du message évangélique. La montée de la mondanité romaine et la fracture lente du christianisme autour des besoins et contraintes du pouvoir ont fait dévier l'Église, les Églises de l'Église et de la synodalité vers une hérésie devenue séparation spirituelle, qualifiée de mortelles (pour l'âme) !

⁵ Grec *αἵρεσις*, *haíresis* : action de prendre, de choisir

⁶ Ac 15,29 ; lettre à l'Église d'Ephèse, Apo 2,2 et 6 ; lettre à l'Église de Pergame, Apo 15,29

⁷ Du grec *ὀρθός* / *orthós*, droit et *δόξα* / *dóxa* opinion

4.2 La dispute ou disputatio (controverse), l'apologie, les lettres épiscopales

La pratique de la controverse sous forme de dispute ou de *disputatio*, courante dans le monde hellénistique est reprise tout naturellement entre croyants et non-croyants ou à l'intérieur d'une communauté ou d'une école, dans l'échange dialogique et conflictuel entre tenants d'opinions opposées.

« Elle pose le principe de contradiction au cœur de la religion comme une manière de construire l'orthodoxie par différenciation : chacun s'efforce de se distinguer et de se démarquer de celui d'en-face ». ⁸

Paul définit un langage commun pour les « ignorants » de l'extérieur sous la forme de la controverse et le NT est un modèle de débat intercommunautaire. La controverse évangélique est un modèle de pastorale. L'enjeu porte sur l'intégration des « périphéries » : d'abord des non-juifs, puis les juifs, enfin tous.

Une voie moyenne, dans les Eglises, est tracée sous la forme du « décret apostolique » qui propose un arbitrage : après consultation et débats (apôtres, presbytres, peuple, tous ensemble) le décret apostolique associe tout le monde autour d'une majorité. C'est une démarche de réconciliation à caractère civique.

Le christianisme fit passer la culture du débat de l'oralité à l'écrit. C'est là son originalité : il institutionnalisa et figea dans le texte, bientôt devenu droit canon (en Occident) : doctrine et dogme. C'est ainsi que l'espace de *liberté responsable* issu de l'amalgame des choix démocratiques grec et judaïque ouvert par l'intermédiation paulinienne (voir aggiornamento 50, 51) se ferma progressivement jusqu'à cette première réouverture qu'est le Concile de Vatican II.

L'apologie se présente comme un dialogue de proximité, amical : une réfutation visant une opinion ou une personne, voire une réfutation sous forme de dialogue qui précède la controverse, le débat.

« L'apologie se perfectionne sous la forme de la correspondance épiscopale, témoignage d'une pastorale conjoncturelle ou adaptée, se justifiant par la pratique de l'écoute locale.

« La pratique de la controverse apparaît comme un principe dynamique parce qu'elle conduit à chercher toujours plus de pertinence et de précision dans la formulation des enseignements ». ⁹

En passant d'une « hérésie » à une autre, en étant tour à tour platonicien, aristotélien, stoïcien, pythagoricien, puis chrétien, les Eglises misaient sur

« la vertu sélective de la concurrence. L'Antiquité laissait une certaine latitude à l'individu pour trouver la ligne de conduite à donner à sa vie. La tradition chrétienne ultérieure a partiellement occulté la richesse de ce phénomène en réduisant les courants minoritaires à la personnalité subversive de leurs fondateurs, afin de minimiser leur importance sociale ou idéologique même quand ils ont constitué des communautés durables. » ¹⁰

⁸ BASLEZ Marie-Françoise, *comment les chrétiens sont devenus catholiques*, 1er – Vème, Paris, Ed. Tallendier, (2019) 2020, p. 94

⁹ Id., p. 98

¹⁰ Id. p. 99

L'évêque de Rome à l'origine, on l'a observé, n'est pas mentionné et n'intervient en principe pas (exception : Clément de Rome et son épître aux Corinthiens, fin I^{er}). Puis il est sollicité en tant qu'arbitre de conflits locaux, notamment à Carthage, Alexandrie et Antioche (dès fin II^{ème}). La construction de l'Eglise en devenir se fait par échanges de visites et de lettres épiscopales (le réseautage) qui portent sur la manière d'être chrétien, plutôt sur la théologie fondamentale (jusqu'à la fin du IV^{ème}). Tout le monde assistait à la visite pastorale, faisant remonter l'information et donnant son avis. Il en allait de même dans les premiers conciles, jusqu'à ce que l'évêque aie assis sa position de leader administratif (son autorité n'était due à l'ancienneté, mais par le fait de sa surveillance et par le nombre de participants. Rome ne commença à l'emporter qu'au III^{ème} grâce aux avantages de sa position administrative et fonctionnelle calquée sur l'organisation romaine.

4.3 Apparition de la Grande Eglise, règle de vérité, histoire de l'Eglise

Tous ces témoignages attestent que les débats et controverses ne se limitèrent pas à des joutes entre « intellectuels virtuoses » sur des points de doctrine, mais qu'ils participèrent du vécu libre des communautés en donnant lieu à « des débats locaux largement ouverts »¹¹ dont on doit souligner qu'ils furent respectueux et consensuels, la minorité acceptant de rejoindre la majorité et que les schismes ne se produisirent qu'après de très longues tractations et tentatives de ralliements.

Après la recherche de la catholicité, ou l'imposition d'une généralité administrative à vocation dogmatique universelle, le pas naturel fut franchi de la recherche de la vérité à vocation de Vérité universelle, celle qui s'impose par sa vertu de Vérité une, absolue, décrétée comme telle. La vérité est le chemin de la liberté et de la vie aussi longtemps qu'elle rassemble vers un but commun qui la dépasse. La vérité, ou plutôt les vérités, celles qui font l'objet de l'apologie, du débat, de la controverse sur la voie synodale ou conciliaire du consensus est la vérité qui rend libre. Cet héritage chrétien est d'origine hellène et juive. C'est la voie synodale des Eglises. La Vérité, celle qui fait l'objet d'un radicalisme généralisant ou universalisant, de même que catholicisme a passé de général à universel, emprisonne, étouffe, met à mort la capacité individuelle et collective à la dignité. C'est ce qui se passe en Occident dès la fin du III^{ème}, où

« Émerge dans l'opinion publique l'appellation « Grande Eglise ». Elle définit alors l'Eglise catholique en l'identifiant au courant majoritaire du christianisme, le plus nombreux et le plus étendu ».¹²

La nécessité d'un canon, ou « règle de vérité » commence à apparaître dans la correspondance épiscopale et les traités d'hérésiologie à la fin du II^{ème} sous forme d'un recueil de textes normatifs (codex), évolution circonstancielle faisant suite à des controverses et disputes publiques : on parlait de la nécessité d'acquiescer une « intelligence commune de la vérité ». Le contenu du témoignage chrétien et donc de la foi, jusque-là, avait été le résultat pragmatique d'une pastorale populaire de débat et de controverse. L'un des tournants est pris par l'ensemble de l'oikoumène par la conciliation autour du Symbole des apôtres qui interviendra au IV^{ème} !

Si un Hégésippe réécrit le pseudo historique d'une ligne successorale des premiers évêques de Rome, c'est aujourd'hui l'autodésignation « d'orthodoxe » qui identifie et rattache les Eglises d'Orient à une succession apostolique considérée comme la plus ancienne et la seule sans discontinuité.

Un Eusèbe de Césarée, répondant (IV^{ème}) au besoin de la constitution du pouvoir, et bientôt d'une ontologie, invente la concept d'« histoire de l'Eglise » qui part de l'incarnation de Jésus-Christ pour aller jusqu'au temps présent et qui fixe la tradition identitaire par la sélection d'une chaîne de

¹¹ Id., p.108

¹² Id., p. 109

témoignages établissant un système d'autorité via les évêques. Cette réécriture de l'histoire accomplie au titre de justification d'un corpus unique, centralisé, verticalisé en gestation libère par la généralisation de son message, mais incarne par universalisation de sa vérité unie et indivisible. C'est l'illustration du passage de l'Eglise romaine du général administratif à l'universel dogmatique sous la seule désignation de catholicité.

4.4 Invention pétrinienne et ingérence romaine : la contrainte prend le pas sur la liberté au service du bien commun

Pour la première fois, l'évêque de Rome (Etienne, 254-257) se réfère à l'investiture spécifique de Pierre dans Mathieu pour trancher universellement le rituel du baptême (sans immersion) et les conditions de l'acceptation du retour des relaps. L'invention de Pierre dans la romanité est donc bien tardive. En Orient, les synodes ou conciles servent à fonder l'identité chrétienne sur la conservation des traditions locales et font barrage aux velléités romaines de hiérarchisation et de centralisation au prétexte dogmatique. Les évêchés en Orient demeurent autonomes, se revendiquant du lien apostolique direct (l'orthodoxie) : ils ne sont pas incarcérés dans le corps unique et exclusif de l'Eglise.

A Rome, le concile, avec l'initiative papale bientôt agissante, construit l'identité de la catholicité romaine par le mode de la *communication générale* (au sens de *catholique*). Par opposition à l'identité œcuménique (de oïkoumène ou universalité) orientale. Petit-à-petit, une confusion s'installe et est vraisemblablement instrumentalisée entre les deux tendances. D'où la revendication orientale de l'orthodoxie considérée au sens propre de « juste enseignement ». De plus, le modèle organisationnel et hiérarchique romain ne convient pas à l'Orient hellénisé qui conserve pour les Eglises et les diocèses le modèle de la cité grecque, libre et démocratique. La pratique des conciles faisait monter en ses débuts le peuple, puis elle fut progressivement réservée aux responsables, soit : les évêques, encore princes et chefs de famille, les presbytres (d'abord les plus anciens, puis les plus expérimentés, enfin les prêtres), les diacres, puis uniquement les évêques.

La règle de la majorité acquise dans le débat fut progressivement remplacée par celle de l'unanimité avec cette conséquence que l'hérésie, jusque-là *différence tolérée*, devint cause de condamnation et d'exclusion. On commença à parler de *schisme* et l'on se disputa entre Rome et l'Orient (Alexandrie, Antioche, Ephèse, Edesse, puis Constantinople), à propos de pratiques et de rituels. Par exemple, le pardon permettait-il de réintégrer les relaps au moyen d'un nouveau baptême ou non ?

Les procédures épistolaires et la poste romaine permirent aux actes des conciles de se répandre et de créer une tradition chrétienne dans l'ensemble de l'empire.

L'Orient, fidèle à la culture hellénistique, non seulement pratiquait le débat constructif et, encore une fois, la règle démocratique, mais aussi se distinguait par une théologie conceptuelle ou philosophique (Platon : l'âme, le logos). L'Occident, avec Rome, se démarqua dès la fin du II^{ème}, et surtout depuis le III^{ème} par une construction plus légaliste (le droit romain) et une théologie plus dogmatique. En Orient, l'Esprit présidait aux conciles menés régionalement et suivait une veine œcuménique qui deviendra l'orthodoxie. Catholique et orthodoxe sont les deux drapeaux qui flottent de part et d'autre du mur de la honte qui sépare les Eglises pour des motifs de préséance mondaine et divers prétextes théologiques depuis que la pratique synodale de la recherche d'une vérité respectueuse au service du bien commun s'est estompée, puis a disparu. Le seul lien réel, la foi en Christ mise à part, étaient les réseaux épistolaires à la romaine :

« Il s'agit d'une évolution différenciée, mais non séparée. L'originalité des Eglises d'Orient « et même de plus loin », à partir du III^{ème}, est d'avoir inculturé l'Evangile dans des cultures locales différentes tout en exprimant une pensée grecque commune et en restant attachées au principe commun de la tradition apostolique comme source du christianisme authentique. [...] après

l'établissement de l'Empire sassanide au milieu du III^eme, les communautés qui commencèrent à s'identifier comme les « Eglises d'Orient » prirent conscience de partager et de vivre une histoire qui leur était propre, mais leurs évêques restaient unis à leurs collègues d'Occident dans le cadre de réseaux transméditerranéens. »¹³

Le principe impérialiste à la romaine broya progressivement la liberté des individus jusqu'à l'apothéose du dogme de l'infaillibilité papale, dérive absolue par rapport à la conception de l'éclésiologie originale en passant par le Grand schisme appelé d'Occident en Orient et d'Orient en Occident.

4.5 Définitions synodes, conciles, évolution de la liberté au service du bien commun

La démarche synodale fut le ciment de la construction chrétienne (la Grande Eglise ?), ou encore du choix ecclésial de l'Eglise qui rassemble et non pas qui exclut, selon le modèle du pasteur miséricordieux et dans la perspective de l'enseignement paulinien.

La pratique synodale ou conciliaire construit une ecclésiologie fondée sur la consultation du peuple et du clergé dans le but d'assembler, d'associer, d'unir, l'unité étant en même temps la marque de la foi dans le Christ et la charge essentielle de l'évêque.

Concile vient du latin *conciliare* dont les différents sens cernent étroitement la vocation première de l'*ecclesia* dynamisée par la rencontre respectueuse des différences dans la « conciliation » de l'ensemble : *assembler, unir, associer ; unir par les sentiments, gagner, rendre bienveillant ; aménager, procurer*. Le concept de *concilium* est moins étendu que synode, mais lourd de précision positive, gagnante : réunion, assemblage (des atomes), assemblée (des dieux), des bergers, de la plèbe.¹⁴

Le terme de *synodos* (*chemin parcouru ensemble*) en grec est plus subtil. Il fait ressortir la dynamique de la rencontre en progression vers un but commun et déroule un lien éthique : réunion de personnes, (tribunal, association politique, littéraire, philosophique, rencontre, engagement, combat, conjonction astrale, accès, détroit). Ses dérivés sont significatifs : *synodos*, le compagnon ou la compagne de voyage ; *synodeo*, qui fait route avec.¹⁵

« Les termes de synode, d'Eglise synodale et même de synodalité nous sont toujours familiers. Ils évoquent aujourd'hui un certain fonctionnement de l'Eglise et un certain modèle ecclésial – universel mais décentralisé, consensuel plutôt qu'autoritaire – fondé sur la tenue d'assemblées à différents niveaux régionaux, nationaux ou « romains » (c'est-à-dire universels ou généraux), depuis les synodes diocésains jusqu'aux « conciles œcuméniques » réunis par le pape à Rome. Aujourd'hui, dans l'opinion commune, le concile apparaît plus important que le synode et comme la seule expression véritable de l'universalisme chrétien (catholique avec une prétention ou une espérance d'œcuménisme, de tendre à l'oïkoumène). Mais dans l'Antiquité, les deux termes étaient rigoureusement équivalents, et leur utilisation dépendait seulement du contexte historique et culturel, selon qu'on parlait grec ou romain. »¹⁶

Nous dirons pour notre part que le concile œcuménique est l'expression vivante de l'Eglise une et réunie en tant qu'organisme plaçant sa priorité sur l'unité et l'universalité romaines (la pastorale depuis Vatican II), vocation à la libération de la fraternité humaine au service du bien commun dans la perspective du chemin christique. Le synode, le concile sont le cœur battant du christianisme. Dans l'Orient où il est né et a mûri, il est en plus le cerveau de l'écosystème des Eglises indépendantes. Au

¹³ Id., p. 159

¹⁴ Cf., Dictio. Gaffiot

¹⁵ Cf., Dictio. Bailly

¹⁶ BASEZ, op. ment. p. 185-186

IVème siècle, avec l'empereur Constantin, il est devenu la plate-forme de rencontre et de guidage de l'empire mondain en passe de devenir chrétien, sans encore être exclusif. Avec Théodose, dès la fin du IVème, il devient le bras de levier de l'exclusivisme chrétien. La tension entre l'Eglise de Rome à la prétention catholique (*généraliste* au sens propre) et les Eglises orientales (héritières apostoliques de souche et dites orthodoxes, soit de *juste enseignement* au sens propre), après les conciles réellement œcuméniques (universels au sens propre du cosmos rempli d'humains, soit l'oïkoumène), se concrétise à l'interne par la dérive de la règle de l'unanimité et à l'externe dans la fracture lente qui va séparer (schisme et non pas hérésie) l'Orient de l'Occident chrétiens.

La dérive de la liberté originelle dans la règle de l'unanimité consiste dans l'évolution qui va de la controverse synodale dans l'Eglise originelle (les Eglises) qui relevait du principe de la majorité comme fondement de la vie démocratique de la cité, jusqu'à l'exclusivisme dogmatique. Le baromètre le plus authentique de cette dérive est la rupture relationnelle au commencement entre chrétiens et juifs, puis entre Rome et Byzance, puis entre catholiques et protestants, puis au sein du clergé secoué par d'incessantes tensions implosives dont la dernière en date est le comportement de déni à l'endroit de la pédophilie et, nous l'ajoutons, de l'homosexualité internes.

Un autre critère de dérive de la liberté originelle est la coutume de l'invitation élitaire au concile et à sa dynamique qui indique que la quantité de participants n'était paradoxalement pas le critère décisif. La quantité et le peuple furent remplacés par la croyance dans la présence du Saint-Esprit et sa généralisation par la lettre pastorale qui profitait de l'excellence de la poste régaliennne romaine. En fait, les synodes sont davantage des institutions qui rassemblent, construisent, médiatisent et communiquent lors de conflits, que les conciles. Bien que la différence aujourd'hui ne tiennent plus de critère décisif. L'évolution hors ecclésiast, communauté de partage selon l'agapè, est frappante : en termes de liberté individuelle et collective au service du bien commun qu'est l'Évangile :

« Les conclusions des synode ont donc valeur de sentences divines ; celles du concile de Carthage de 252 sont présentées comme « notre décision (*nobis placuit* , sur la suggestion du Saint-Esprit (*sancto Spiritu suggerente* ».¹⁷

« Pour l'évêque de Carthage [Cyprien], d'ailleurs, il n'y a pas de consensus épiscopal sans accord du clergé et du peuple tout entier.

[...]

L'assemblée du peuple chrétien est convoquée à Carthage comme instance judiciaire pour juger les évêques indignes reconnus coupables et exclus par leurs pairs, mais le seul détenteur de l'autorité est le collège épiscopal parlant d'une seule voix au nom du Christ. »¹⁸

« En Afrique et hors de l'Afrique, les conciles (ou synodes) apparaissent comme une instance de médiation, plutôt qu'une institution autoritaire. »¹⁹

¹⁷ Baslez p. 191

¹⁸ Id. p. 192

¹⁹ Id., p. 194

4.6 La prééminence tardive de Pierre et l'efficacité organisationnelle au détriment de liberté au service du bien commun (pastorale)

Quant à la prééminence de Pierre et donc de Rome, elle n'apparaît qu'avec le temps, et pour la première fois assez clairement à propos du baptême dont Etienne, évêque de Rome (254 – 257), prétend contre la majorité des conciles que les relaps n'y seront pas éligibles. Il s'arroge le droit de prendre la mesure disciplinaire d'excommunier tous les opposants. Pour cela, il revendique l'autorité que lui confère Pierre. A l'époque, la tradition était que l'autorité de Pierre relevait de l'ordre chronologique, étant le premier appelé (une sorte de droit d'aînesse) et non pas d'une autorité de compétence, encore moins hiérarchique, tous les disciples étant déclarés frères et traités en égaux.

Mentionnons également le pape Victor (189 – 199) qui divisa jusqu'à aujourd'hui (il est vrai après quelques autres tentatives comme celle de de Clément de Rome qui joua plutôt le rôle d'arbitre extérieur avec Corinthe la turbulente) la chrétienté dans la vie au quotidien en prétendant à la préséance du calendrier romain (solaire) sur le calendrier oriental (lunaire) pour fixer la chronologie pascale. La référence au soleil impérial et mondaine est manifeste. De même la fidélité orthodoxe au calendrier lunaire sémitique.

L'Eglise romaine, qui donna la prééminence à Pierre dans l'esprit de l'unité impériale et face au besoin d'une définition identitaire et ontologique de l'Eglise (le corps de l'Eglise à laquelle, intermédiation du Christ, il faut bien une tête mondaine), prit les devants en accouplant dès la fin du II^{ème} Paul à Pierre (pèlerinage romain pour l'oïkoumène dit : « aux trophées des apôtres »), exprimant de manière forcée l'autorité des fondateurs.

Les conciles le plus importants furent le fait de l'empereur de Byzance parce qu'il les convoquait et les présidait, soit les premiers conciles généraux, dont les 4 premiers sont qualifiés d'œcuméniques aux IV^{ème} et V^{ème} et se sont donc déroulés en Orient sous l'impulsion et le contrôle de l'empereur : Nicée (325), Constantinople (381), Ephèse (431) Chalcédoine (451) où les évêques demandèrent à l'empereur de transposer les décisions en lois civiles, corroborant la fusion du politique et du religieux.

En Occident, des conciles *régionaux* (par opposition aux conciles *généraux*) furent convoqués à Aquilée (381) et à Rome (382) à l'instigation de l'évêque de Milan Ambroise, pour faire appliquer les décisions de l'empereur Théodose.

Aujourd'hui, le concile est plutôt de pratique romane, et le synode de tradition orthodoxe. On peut souligner que les deux termes ont regagné en équivalence pratique, le concile demeurant en principe l'étage supérieur.

5 SYNTHÈSE

La liberté de servir le bien commun se dynamise et se multiplie, essaime dès les Premiers temps depuis le Temple de Jérusalem et ses relais synagogaux et diasporiques, puis la *Domus* du maître dont le chef de famille convertit les siens et qui devient lui-même évêque – ou *maître et surveillant*, jusqu'à la prise de pouvoir organique, ontologique et impériale à la romaine. Les Eglises deviennent en Occident « l'Eglise catholique ». Le sens *catholique*, ou *général* selon les décrets de l'administration impériale romaine glisse avec l'usage et bientôt avec le dogme vers *universel* et donc exclusif, soit privatif de liberté. Le pouvoir attire le pouvoir et celui du pape devient dès les V^{ème} et VI^{ème} siècles un principe hiérarchique et ontologique qui n'aura de cesse de se renforcer tout en s'éloignant de la base. Pour culminer à la fin du XIX^{ème} par le dogme de l'infaillibilité pontificale, soit le pouvoir d'imposer à tous

les catholiques et évidemment à l'ensemble de l'oïkoumène des vérités absolues et irrévocables.²⁰ Appliqué à la lettre, le pape pourrait décider seul de tout, rendant inutiles les futurs conciles et synodes.

Les Eglises orientales, au contraire, sont demeurées fidèles au principe de la synodalité, moyennant trois nuances décisives pour la suite : l'orthodoxie (qui revendique l'exclusivité de la lignée du témoignage), le patriarcat (qui concrétise une forme de verticalité) et l'autarcie (qui débraye le processus d'unité). Le Grand schisme, ou schisme d'Orient pour l'Eglise romaine, le schisme d'Occident pour les Eglises orientales, devint apparemment irréversible pour la raison que ce sont leurs mondanités (au sens de *sarx*, la mondanité, la chair, dont nous sommes tous appelés à nous libérer) qui sépare les Eglises (anciennement *ecclesia* à l'agapè), alors même que leur spiritualité devrait les réunir et leurs différences théologiques les complémentariser. Voici un film des événements :

« La géographie ecclésiastique connut une évolution d'ensemble quand apparut la notion de circonscription épiscopale pour mieux faire entrer l'Eglise dans les cadres administratifs de l'Empire. Une centralisation hiérarchique fut facilitée par le regroupement des circonscriptions épiscopales (*paroikia* ou « diocèses ») en grandes régions ou éparchies qui correspondaient assez exactement aux provinces de la géographie administrative. Chaque évêque appartenait à une éparchie dirigée par un évêque métropolitain qui était installé dans la capitale provinciale et exerçait des fonctions disciplinaires : il arbitrait les conflits internes, surveillait les élections épiscopales et convoquait les synodes régionaux. La pratique synodale s'intensifiait en même temps qu'elle se diversifiait en créant plusieurs niveaux de gestion, sinon de gouvernance. Il fallait veiller aux intérêts des Eglises locales en évitant la mise en application abusive de décisions judiciaires générales. A partir du IV^{ème}, il y eut des « synodes pléniers » à l'échelle du « diocèse » administratif de l'Empire romain, ce qui correspondrait aujourd'hui aux synodes nationaux, et des « synodes régionaux » réunis deux fois par an par le métropolitain dans le cadre d'une province romaine, c'est-à-dire au niveau des « synodes diocésains » actuels. »²¹

Les Eglises, les synodes et conciles ont été clairement dominés par la politique impériale depuis Constantin, d'abord dans le respect d'une voie de « dispute consensuelle » puis, dès Théodose, par une voie imposée et exclusive avec l'identification et la reconnaissance légale de l'Eglise catholique comme seule Eglise générale et généraliste reconnue professant le christianisme nicéen (381). Dès lors, une législation anti-hérésies fut normalisée inaugurant une voie juridique inédite en droit romain.

Le chemin de la libération paulinienne aboutissait à un cul-de-sac : la liberté de réunion fut supprimée dans les maisons privées et dans les lieux de culte, ne laissant aux hétérodoxes aucun espace de présence ni de parole.

« Les contrevenants étaient susceptibles de voir leurs biens confisqués. Ils étaient passibles d'amendes, de l'exil ou de travaux forcés, S'ensuivait une forme de mort sociale, quand les dissidents étaient privés de leurs droits testamentaires, ne pouvaient plus recevoir de legs et étaient exclus de certaines fonctions. Pour certains mouvements, jugés inacceptables – eunomiens, montanistes, et anticonformistes divers qui suivaient un autre calendrier pascal que les orthodoxes ou qui se faisaient re-baptiser –, la peine prévue était

²⁰ Constitution *Pastor Aeternus* du 18 juillet 1870, dans le cadre du concile Vatican I convoqué par le pape Pie IX (1792-1878),

²¹ Id., p. 222- 223

l'exil à perpétuité. Il d'agissait désormais d'extirper l'hérésie en la marquant du sceau de l'infamie. »²²

Ces mesures furent appliquées en Occident sous l'instigation de l'évêque de Milan Ambroise, célèbre traducteur de la Vulgate.

L'activité synodale aux IV^{ème} et V^{ème} siècles fut fondatrice et très intense. On parle des « quatre conciles œcuméniques » pour Nicée (325), Constantinople (381), Ephèse (431), Chalcédoine (451). C'est le terme de « généraux » qui devait toutefois convenir. Ils ne rassemblèrent en effet pas la totalité des évêques et ils se tinrent en Orient, marqués par l'absence de l'évêque de Rome, lui-même bientôt titré « pape » au motif qu'en Orient les conciles étaient convoqués par l'empereur et non pas par le chef de l'Eglise (soit par le Saint-Esprit, certes contenu dans l'espace et le temps conciliaires). Au motif surtout qu'ils ne se déroulaient pas à Rome considérée par le futur pape (officialisé formellement en tant chef de l'Eglise au X^{ème}) comme la capitale de la chrétienté.

6 CONCLUSION ET OUVERTURE

Les décisions conciliaires sont désormais définies et reçues comme des règles de foi, ou des normes canoniques et non plus comme les « lettres épiscopales » ou épîtres qui se définissaient comme des règles de vie ; et non plus comme les traités réglementaires les plus anciens qui se revendiquaient de la tradition apostolique : *Didaché*, *Doctrine sociale des Douze apôtres* (manuscrit syrien du I^{er}), *Tradition apostolique d'Hyppolite de Rome* (III^{ème}), *Constitutions apostoliques* (qui remanient des traités de liturgie et de discipline vers 380).

Désormais, l'autorité du concile vient du Saint-Esprit, la règle de l'unanimité est obligatoire une fois la minorité réduite au minimum incompressible et la portée de la décision est universelle (catholique, sans plus).

C'est la raison pour laquelle, le présent « synode ses évêques » comporte cette qualification qui ouvre la possibilité (à notre sens la responsabilité) pour chaque chrétien de « marcher ensemble vers le consensus évangélique de se libérer individuellement et collectivement de la mondanité poussiéreuse des Eglises pour se placer au service de l'Esprit (dans la pratique du bien commun). Concrètement en livrant ici et maintenant de manière libre et responsable sa parole, sa critique, son jugement et sa vision prophétiques afin de contourner le dogme romain et rejoindre l'oïkoumène sans prétention de catholicité ni d'orthodoxie.

7 SYNODE DES ÉVÊQUES 2023

Le groupe aggiornamento répond à l'appel synodal par deux séances de débats fixées aux 25 janvier et 15 février 2022 de 19H30 à 21H30 au vicariat épiscopal, ch. des Mouettes 4, 1007 Lausanne en présentiel et sur inscription individuelle par zoom.

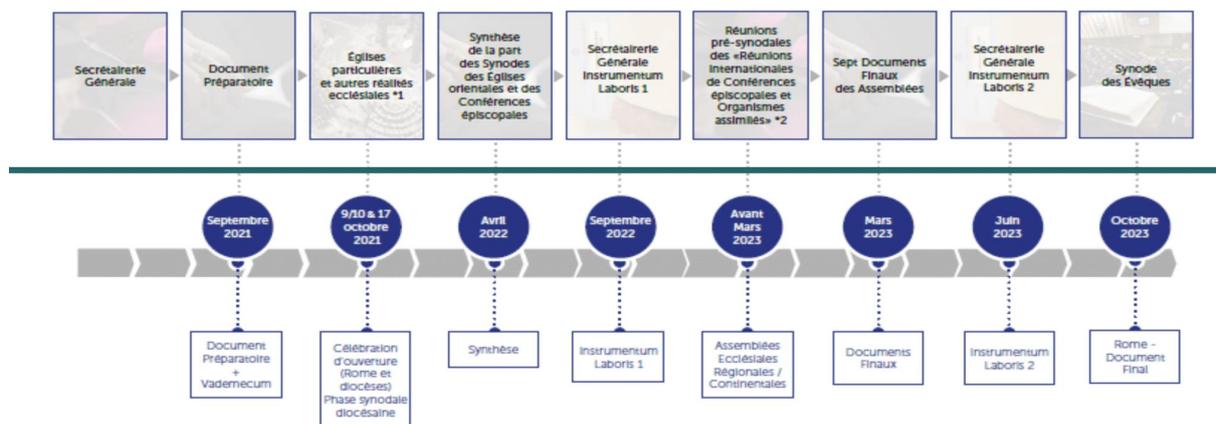
Le matériel a été envoyé par le soussigné aux membres du groupe par courrier mail avec attaches du 23 novembre dernier à 16H03. Nous reproduisons ci-après les 10 questions optionnelles, ainsi que le programme :

o Compagnons de route

o L'Écoute

²² Id., p. 224

- o Prendre la parole
- o Célébration
- o Partager la responsabilité de la mission
- o Le dialogue dans l'Église et la société
- o Oecuménisme
- o Autorité et participation
- o Discerner et décider
- o Se former à la synodalité



*1 Diocésaines, Vie consacrée (USG-USG, UNIONI & FEDERAZIONI), Associations de Religieuses, Instituts supérieurs d'éducation
 *2 Afrique (CEAAM), Océanie (FCBCO), Asie (FABC), Moyen-Orient (CPCCO), Europe (CCEE), Amérique latine (CELAM), Amérique du Nord (USCCB+CECC)

Jean-marie Brandt, info@jeanmariebrandt.ch, 00 41 79 345 80 46, www.pleiade.ch

